

L'Hebdo Mékinac Des Chenaux - Économie - Ressources naturelles

Compost Mauricie: 10% de la matière déjà revalorisée



Publié le 16 Novembre 2010

Bernard Lepage 

Maître d'œuvre de la réhabilitation du site de Saint-Luc-de-Vincennes, Services Environnementaux Richelieu (SER) a déjà revalorisé environ 10% de la matière abandonnée il y a deux ans par Compost Mauricie.

Sujets : [Parcs](#) , [Mauricie](#) , [Lac Saint-Jean](#) , [Laurentides](#)

SER mène cette opération de revalorisation en toute transparence auprès de la communauté de Saint-Luc-de-Vincennes. Elle a même mis en ligne récemment un site Internet (www.servvalorisation.com) où la population peut obtenir des renseignements...

«Nous respectons notre échéancier», soutient Michel St-Germain, vice-président de SER, dans un entretien avec L'Hebdo. Plus précisément, au-delà de 25 000 tonnes de compost – sur les 250 000 que compte le site - ont été expédiées sur terres agricoles situées principalement au Lac Saint-Jean, en Outaouais, dans les Laurentides et au Centre-du-Québec.

Des livraisons ont été effectuées en Mauricie mais compte tenu de la réputation que traîne le site dans la région, SER a préféré dans un premier temps valider l'efficacité de son procédé auprès d'agriculteurs provenant de l'extérieur. «On a constaté par contre qu'il n'y a pas d'odeur.»

Il y a aussi le fait que la nature des premiers lots traités, à forte teneur en chaux, se prêtait moins pour le type de sols qu'on retrouve en Mauricie. «Mais là, on a reçu dernièrement plusieurs appels d'agriculteurs de la région qui veulent des chargements.»

Rappelons que SER s'est engagé le printemps dernier auprès du MDDEP (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs) à procéder au nettoyage du terrain dans un délai maximal de 48 mois. Au moins 60% des matières résiduelles seront utilisées comme fertilisant en milieu agricole.

Toute cette histoire fait suite à un long conflit entre Compost Mauricie et la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes à propos d'odeurs générées à partir du site. L'entreprise a finalement déclaré faillite à l'été 2008, laissant orphelines ces 250 000 tonnes de matières odorantes.

L'automne pluvieux des dernières semaines a considérablement ralenti les opérations convient M. St-Germain qui attend désormais le gel des sols pour reprendre les livraisons. «Nous continuons les opérations de tamisage tout l'hiver. C'est même plus facile car on peut se rendre directement dans les champs sans briser le sol. À ce moment, on se contente de déverser la matière à un seul endroit pour qu'elle soit étendue au printemps.»

Fait à noter, ce compost est offert gratuitement aux agriculteurs, livraison comprise. «La seule chose que le producteur agricole a à payer, c'est pour l'épandage. S'il n'est pas équipé pour le faire, on lui donne les noms de sous-traitants », termine le vice-président de SER.